TARIFICATION 2025/2026
SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil Municipal du 1er juillet 2025 a voté les dispositions tarifaires pour la rentrée 2025/2026.

La participation des familles est calculée au 1er janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.
Pour les familles des nouveaux inscrits, le quotient familial s'applique dès leur arrivée.
En cas de non-calcul, le quotient maximal est appliqué.
En cas de calcul tardif, le quotient est appliqué à la date de réception des informations par le service Education Jeunesse.

Pour les résidents de la commune, tous les tarifs sont définis en fonction de la définition du QF des familles calculé sur la base de l'avis d'imposition selon la formule suivante :

$$QF\ mensuel = \frac{revenu\ brut\ fiscal\ de\ référence/12}{nb\ de\ personnes\ au\ foyer\ (une\ part\ par\ personne)}$$

Pour les résidents hors commune , la restauration est facturée sur la base d'un tarif unique fixé chaque année.
Pour les autres services, ils peuvent demander le calcul de leur QF.

Pour l'année 2025, le quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023. Le document est à téléverser dans votre Dossier Famille, fiche Responsable Compte Famille.

TARIFICATION SERVICES PERISCOLAIRES 2025/2026

QUOTIENTS	Restauration	Accueil matin	Accueil soir
Quotient supérieur ou égal à 598 – Tarif 1	3,49 €	0,90 €	2,44 €
Quotient compris entre 543 et 597 – Tarif 2	2,31 €	0,68 €	1,83 €
Quotient compris entre 494 et 542 – Tarif 3	1,75 €	0,44 €	1,22 €
Quotient compris entre 417 et 493– Tarif 4	1,18 €	0,21 €	0,61 €
Quotient inférieur ou égal à 416 Tarif – 5 participation minimale	Gratuité	0,08 €	0,23 €
Tarif hors commune	4,81 €	selon QF	selon QF
Présence à la restauration avec Panier repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	Gratuité	/	/
Majoration pour non-réservation dans les délais (y compris PAI)	1,50 €	/	1,00 €

TARIFICATION CENTRES DE LOISIRS 2025/2026

QUOTIENTS	Tarif ½ journée mercredi	Tarif journée mercredi	Tarif journalier vacances scolaires
Quotient supérieur ou égal à 1 265	8,59 €	17,17 €	20,84 €
Quotient compris entre 1 052 et 1 264	7,42 €	14,86 €	19,50 €
Quotient compris entre 843 et 1 051	6,19 €	12,40 €	16,20 €
Quotient compris entre 717 et 842	5,72 €	11,43 €	13,08 €
Quotient compris entre 590 et 716	4,22 €	8,44 €	11,00 €
Quotient compris entre 506 et 589	3,19 €	6,38 €	10,11 €
Quotient compris entre 326 et 505	2,40 €	4,81 €	6,30 €
Quotient inférieur ou égal à 325	1,44 €	2,89 €	3,90 €